



Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2021

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2021
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

B- BIBLIOTHEQUE

- POINT N°1 Procès-verbal de régulation des collections de la bibliothèque municipale « Denise Fournier »
- POINT N°2 Subvention de la direction régionale des affaires culturelles pour la bibliothèque

C- ENVIRONNEMENT

- POINT N°3 Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

D- POLITIQUE DE LA VILLE

- POINT N°4 Subventions politique de la ville 2021

E- SECURITE

- POINT N°5 Convention relative à la mise en œuvre des rappels à l'ordre

F- ASSURANCE

- POINT N°6 Indemnisation du préjudice subi par Monsieur TORCHI

G- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- POINT N°7 Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce « le Gavroche »

H- RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°8 Emplois saisonniers 2021
- POINT N°9 Création de postes

I- JURIDIQUE

POINT N°10 Création d'un hôpital intercommunal – Fusion absorption du Centre hospitalier du Luc en Provence par le centre hospitalier Jean-Marcel de Brignoles

J- BUDGET- FINANCES

BUDGET COMMUNE

POINT N°11 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget principal

POINT N° 12 Vote du compte administratif 2020- Budget principal

POINT N° 13 Affectation du résultat 2020- Budget principal

POINT N° 14 Vote du budget primitif 2021

POINT N° 15 Provisions SAGEP

POINT N° 16 Vote des taux d'imposition 2021

BUDGET ANNEXE EAU

POINT N°17 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de l'eau

POINT N°18 Vote du compte administratif 2020- Budget annexe de l'eau

POINT N°19 Affectation du résultat 2020- Budget annexe de l'eau

POINT N°20 Vote du budget primitif 2021- Budget annexe de l'eau

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

POINT N°21 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe de l'assainissement

POINT N°22 Vote du compte administratif 2020- Budget annexe de l'assainissement

POINT N°23 Affectation du résultat 2020- Budget annexe de l'assainissement

POINT N°24 Vote du budget primitif 2021- Budget annexe de l'assainissement

BUDGET ANNEXE CINEMA

POINT N°25 Approbation du compte de gestion 2020 - Budget annexe du cinéma

POINT N°26 Vote du compte administratif 2020- Budget annexe du cinéma

POINT N°27 Affectation du résultat 2020- Budget annexe du cinéma

POINT N°28 Vote du budget primitif 2021- Budget annexe du cinéma

K- VIE ASSOCIATIVE

POINT N°29 Subventions aux associations

Point information :

- Planning prévisionnel conseils municipaux

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00.

Convocation et note de synthèse envoyée le 25 mars 2021.

Il est fait l'appel des présents.

PRESENTS : (28) Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER - Loïc POTHONIER- Nathalie NIVIERE - Jean-Louis ALBERTI - Catherine BARRIERE - Thierry HERMIER - Philippe ICKE - Marguerite BORSU - Henri OBADIA - Marie-José ZANETTI - Caterina DE CORO - Richard CARCENAC - Frédéric BARRIERE – Corinne LECHAT- Sylvie SIMONDI - Frédéric BLANC - Grégory MIGNEREY- Hanane BEN YAJOU- Camille LORENZO - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER – Geoffrey DAVID- Jacques QUEIRARD- Jean-Luc LOUISE

PROCURATIONS : (3)

Sandrine ROGER donne procuration à Jean-Louis ALBERTI

Guillaume BEAUGEY donne procuration à Loïc POTHONIER (a pris part au vote à la délibération n°21/17)

Mireille GENDROT donne procuration à Geoffrey DAVID

ABSENTS :(2)

Angélique VANBATTEN

Angéline PANIZZI (a pris part au vote à la délibération n°21/19)

Le quorum est atteint.

Madame Marie –José ZANETTI a été élue secrétaire à l'unanimité.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

En préambule du conseil municipal, monsieur le maire remercie monsieur Richard LAMOUREUX, directeur de l'hôpital pour sa présence et précise qu'il pourra intervenir si besoin en tant qu'expert au point n°10.

Délibération N°	Intitulé	Approuvé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance <i>- Marie José ZANETTI</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 mars 2021 <i>Délibération adoptée sans débat.</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Décisions du maire <i>Monsieur Geoffrey DAVID interroge monsieur le maire sur la décision n°21_06 relative à la non reconduction du marché juridique avec la plateforme SVP et souhaite savoir si la commune va passer un nouveau marché avec une autre société ou bien effectuer ce service en interne. Monsieur le maire explique que la collectivité a actuellement deux services pour l'aide juridique : à savoir un avocat et la plateforme juridique. Concernant SVP, elle ne fait que des réponses orales. Ainsi parfois,</i>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>ces deux services engendrent « une intersection » dans le cadre du cahier des charges.</i></p> <p><i>Par ailleurs, monsieur le maire précise qu'il y a six décisions de demandes de subvention pour la DETR, la DSIL et dans le cadre du plan de relance.</i></p>		
21/16	<p>Procès-verbal de régulation des collections de la bibliothèque municipale « Denise FOURNIER »</p> <p><i>Madame Marguerite BORSU présente le point et explique que la bibliothèque municipale « Denise Fournier » doit procéder à la régulation des collections en éliminant 156 documents. Elle termine son propos en indiquant que ces livres seront valorisées comme papier recyclé ou donnés à des associations caritatives.</i></p> <p><i>Monsieur le maire signale qu'en annexe de la délibération se trouve la liste des 156 œuvres qui vont être désherbées.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/17	<p>Subvention de la direction régionale des affaires culturelles pour la bibliothèque</p> <p><i>Madame Catherine BARRIERE présente le point et explique que dans le cadre de la politique documentaire de la bibliothèque municipale « Denise Fournier », le budget alloué à la bibliothèque permet l'achat régulier de documents. Avec l'aide du financement exceptionnel des acquisitions d'imprimés attribué par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le budget en 2020 s'élevé à 10 000 euros. Ce budget d'acquisition permet de maintenir l'attractivité de la bibliothèque en proposant régulièrement des nouveautés.</i></p> <p><i>La bibliothèque municipale possède au 22 mars 2020, un fond propre de 9 044 ouvrages et 2021 prêts de la médiathèque départementale du Var, soit un total de 11 065 ouvrages.</i></p> <p><i>Monsieur le maire propose en conséquence d'ajouter au budget initial d'acquisition d'imprimés pour un budget global de 10 000 euros dont 3 000 euros de dépenses nouvelles pour le financement d'une nouvelle collection.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Arrivée de Monsieur Guillaume BEAUGEY avant le vote de ce point.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/18	<p>Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis</p> <p><i>Monsieur Henri OBADIA en charge de la cause animale au sein de l'équipe municipale présente le point et</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>explique que la gestion des chats errants est délicate et que la collectivité doit faire à un nombre de plus en plus élevé de chats errants sur la commune. Ainsi, il a été décidé de passer une convention avec la fondation 30 millions qui permettra à la collectivité d'avoir à leur charge seulement 50% des frais pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Il informe par ailleurs que la fondation 30 millions d'amis a imposé un tarif et que la collectivité a négocié avec la « clinique des Maures » pour que cette convention puisse s'établir avec la fondation. La collectivité participera à cette action à hauteur de 3 500 euros en raison de l'estimation de captation, de stérilisation et d'identification d'une centaine de chats errants. Elle se fera en collaboration avec les associations locales.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour indiquer que le groupe d'opposition votera favorablement à cette délibération d'autant plus qu'en 2018, une convention avait déjà signé entre la collectivité et la fondation 30 millions d'amis. N'arrivant plus à gérer l'ensemble des demandes, la fondation avait résiliée celle-ci.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID souhaite avoir confirmation que ce sont bien les associations « supports » telles que « l'école du chat » qui vont s'occuper de la capture des chats errants et non les services municipaux de la collectivité. Monsieur Henri OBADIA confirme que ce sera ce principe-là qui va être mis en place.</i></p> <p><i>Monsieur le maire en complément d'informations précise que la collectivité devrait atteindre facilement l'objectif de captation de 100 chats errants au vu des difficultés qu'elle rencontre quotidiennement avec cette problématique dans certains quartiers.</i></p>		
21/19	<p>Subventions 2021- Appel à projet politique de la ville 2021 de la ville du Luc en Provence</p> <p><i>Monsieur Pierre BEDRANE présente le point et rappelle que le quartier prioritaire de la ville retenu au titre de la politique de la ville pour la commune du Luc est le centre-ville/Vergeiras représentant 1823 habitants soit environ 17% de la population globale. Dans ce quartier, il est enregistré un revenu médian annuel de 9 6000 euros soit environ 800€ par mois. Le contrat de ville introduit par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se traduit par la mise en œuvre d'actions pour les habitants du quartier prioritaire. Ces actions sont issues de différentes politiques de droit commun des collectivités ou institutions. Elle résulte également du financement spécifique mobilisé dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville. Monsieur Pierre BEDRANE</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>poursuit en indiquant que monsieur le maire souhaite insuffler une nouvelle dynamique partenarial dans l'instruction des dossiers de demande de subventions. Ainsi lors d'un comité de lecture, les partenaires de contrats se réunissent avec l'ensemble des données qui sont étudiées pour une meilleure lisibilité des actions. Par la suite, un comité stratégique se tient en présence d'élus, de techniciens des collectivités ou d'instituts financeurs qui doit valider les financements accordés à chaque association.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Arrivée de Madame Angéline PANIZZI avant le vote de ce point.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Monsieur le maire explique qu'il était important pour la collectivité que les actions présentées en annexe de cette délibération aient suivies un processus de sélection à la fois sur un intérêt manifesté par divers partenaires et répondant aux besoins du public. Monsieur le maire précise qu'il s'agit pour la commune d'un budget équivalent à l'année précédente à hauteur de 24 000€ et que l'état intervient également dans la sélection de ces actions.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>		
21/20	<p>Protocole sur la mise en œuvre des rappels à l'ordre</p> <p><i>Madame Véronique BOULANGER présente le point et explique que le rappel à l'ordre est un outil à la disposition du maire permettant d'apporter une réponse rapide et souple à des faits non délictuels de nature à entraîner un trouble au bon ordre à la sécurité, à l'insalubrité et à la sureté.</i></p> <p><i>Le rappel à l'ordre concerne les troubles mineurs à l'ordre public ne constituant pas un délit mais plus sur un aspect contraventionnel. Le maire procède à l'endroit de son auteur un rappel des dispositions qui s'imposent et peut également déléguer une personne pour le faire. Il n'y a pas de PV qui sont édictés mais un compte rendu envoyé au service du procureur et des suites peuvent être données si plusieurs rappels à l'ordre ont été faits à la même personne. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. Souhaitant s'impliquer de façon forte dans le traitement de la petite délinquance et des incivilités, la ville du Luc a choisi de mettre en œuvre ce rappel à l'ordre qui permet une action plus directe, plus efficace plus lisible et plus immédiate.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Délibération adoptée sans débat</i>		
21/21	<p>Indemnisation préjudice subi par monsieur TORCHI</p> <p><i>Monsieur Philippe ICKE présente le point en retraçant l'historique du dossier. Le 05 novembre 2019 au 38 rue Victor Hugo ont eu lieu des désordres dans l'appartement de monsieur TORCHI qui jouxte un ancien immeuble de la commune resté à l'abandon depuis très longtemps. Un expert de l'assurance de monsieur TORCHI s'est déplacé sur site et a imputé la cause des dégâts à la vétusté de l'immeuble et a ainsi engagé la responsabilité de la commune. Cette dernière s'est retournée auprès de l'assurance de la collectivité, « PNAS Assurances » mais le risque n'étant pas couvert, il convient que la commune puisse rembourser monsieur TORCHI à hauteur de 990 euros.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/22	<p>Rétrocession fonds de commerce du bar et débit de boisson « le Gavroche » - Approbation du cahier des charges</p> <p><i>Monsieur le maire présente le point en rappelant que la ville du Luc a défini par délibération du 30 mars 2009, un périmètre au sein duquel, elle est autorisée à exercer un droit de préemption sur les cessions des fonds de commerces, des fonds artisanaux ou des baux commerciaux afin de préserver la diversité du commerce local. Ainsi par délibération en date du 28 novembre 2011, la commune a usé de son droit de préemption sur le commerce « le Gavroche » sis au 32 rue de la République. La cession du fonds de commerce à la commune a été faite le 25 avril 2012. Conformément à l'article L.214-2 du code de l'urbanisme, la commune, doit dans le délai de deux ans à compter de la prise d'effet de l'aliénation à titre onéreux, rétrocéder le fonds de commerce à une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, en vue d'une exploitation destinée à préserver cette diversité. Ce délai étant dépassé, la collectivité a dû établir un cahier des charges permettant à la ville de lancer un appel à candidatures afin de trouver un repreneur dont l'activité soit conforme aux orientations municipales en matière de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.</i></p> <p><i>Les modalités de candidature sont les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cession du fonds de commerce + droit au bail ▪ Destination de l'activité : bar et débit de boissons de 4^{ème} catégorie – Licence IV incluse ▪ Offre financière de 40 000 euros 	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Monsieur Pierre LEFEVRE prend la parole en indiquant que le groupe d'opposition votera favorablement à cette délibération uniquement sur le fait que la collectivité se désengage sur la gestion d'un débit de boisson.</i></p> <p><i>Monsieur le maire explique qu'en effet une collectivité peut temporairement disposer de la gestion d'un débit de boissons mais qu'il est nécessaire de remettre ce type d'activité dans un contexte privé.</i></p>		
21/23	<p>Emplois saisonniers 2021</p> <p><i>Monsieur Jean-Michel DRAGONE présente le point en indiquant que chaque année la collectivité a recours à des emplois saisonniers afin de faire face au pic d'activité dans certains services tels que les services techniques ou les services des sports.</i></p> <p><i>Monsieur le maire précise que la collectivité met tout en œuvre à une éventuelle réouverture de la piscine malgré le contexte sanitaire.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/24	<p>Création de postes</p> <p><i>Monsieur le maire présente le point en indiquant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du premier mai 2021 pour répondre aux nouveaux besoins avec la création de deux postes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 attaché hors classe • 1 attaché principal <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour avoir des précisions sur la création de ces deux postes.</i></p> <p><i>Le groupe d'opposition suggère le recrutement du futur directeur général des services.</i></p> <p><i>Monsieur le maire confirme cette suggestion et informe que les personnes postulant à ce type de poste relève de trois catégories, attaché, attaché principal et attaché hors classe. Il faut donc ouvrir ces postes, même si l'un d'eux sera fermé par la suite. Aujourd'hui, ne sachant pas la catégorie, il est nécessaire néanmoins d'anticiper par la création de ces postes.</i></p> <p><i>Par ailleurs, monsieur le maire informe que le recrutement du directeur général des services se fera par un jury assisté du centre de gestion du Var afin de mettre en avant l'honnêteté et l'exemplarité de cette procédure.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID indique qu'il s'agit d'un sujet sensible et que le groupe d'opposition préfère s'abstenir sur ce point.</i></p>	OUI	<p>APPROUVE UNANIMITE PAR 25 VOIX POUR 7 ABSEPTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Geoffrey DAVID - Angéline PANIZZI - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT (par procuration à Geoffrey DAVID) - Jean-Luc LOUISE
21/25	Création d'un hôpital intercommunal fusion-absorption du Centre Hospitalier du Luc en Provence par le Centre Hospitalier Jean-Marcel de Brignoles	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Monsieur le maire présente le point et salue la présence de monsieur Richard LAMOUREUX, directeur de l'hôpital du Luc et de Brignoles qui ont une direction commune.</i></p> <p><i>Il est prévu que l'hôpital du Luc et de Brignoles deviennent une seule entité à travers un centre hospitalier intercommunal Brignoles –Le Luc. A ce titre, l'ensemble des partenaires (CT, CHSCT, comité médical, organisations syndicales, représentants du personnel, conseil de surveillance, groupe de l'opposition du conseil municipal du Luc, le groupe majoritaire) ont été consultés ou informés sur cette création.</i></p> <p><i>Il en ressort aujourd'hui que pour avoir une représentation médicale conforme aux besoins du territoire, il est nécessaire que les deux plus petits hôpitaux du Var distant de seulement 20 kilomètres mettent en synergie leur compétences et leur savoir-faire.</i></p> <p><i>Dans ce processus, il est établi une chaîne de vote, le conseil municipal du Luc se situe à l'avant dernière étape, restant le conseil municipal de Brignoles. A ce jour, toutes les instances précédant la commune ont voté favorablement à cette création. Au niveau du Luc, ce sera la visibilité d'une véritable filière, « le handicap » sera dédié au niveau du « centre » et « le grand âge » au niveau de Précoumin. Dans le cadre de cette création, un véritable plan d'activité est mis en place pour le futur et un plan immobilier sur les deux sites lucois avec un certain nombre de travaux ou même de nouvelles constructions telles qu'un EHPAD. Au niveau du personnel, la création d'une seule même entité pourra permettre une plus forte mobilité en interne.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole en indiquant que le groupe d'opposition votera bien évidemment favorablement pour ce projet ambitieux et nécessaire pour le territoire au niveau de la santé. Il tient à remercier au nom du groupe de l'opposition, monsieur LAMOUREUX de sa présentation en amont du projet et la qualité des documents fournis en annexe de cette délibération.</i></p> <p><i>Monsieur le maire informe que le groupe majoritaire s'associe également à ces remarques sur cet échange de qualité avec la direction de l'hôpital qui a par ailleurs œuvré au bon fonctionnement du centre de vaccination.</i></p>		
21/26	<p>Approbation du compte de gestion 2020- Budget principal</p> <p><i>Monsieur le maire présente le point en demandant d'approuver le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public et que celui-ci a été visé et certifié</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p>conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observations ni réserve de sa part.</p> <p>Délibération adoptée sans débat.</p>		
21/27	<p>Vote du compte administratif 2020- Budget principal</p> <p>Pour cette délibération, monsieur le maire précise qu'il sera obligé de sortir au moment du vote et qu'il désigne Madame Elisabeth MARIOTTINI comme présidente pour le remplacer et nomme Monsieur Jean-Louis ALBERTI pour présenter le point.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole en indiquant qu'il y a un report assez important de l'excédent 2019 pour une somme globale de 957 592,53€. Pour le groupe de l'opposition, page 13, chapitre 11, il est à noter sur la ligne « entretien et réparations des bâtiments publics » que seulement ¼ des crédits ouverts sont utilisés et ainsi se pose la question au niveau des travaux même si la crise sanitaire peut rentrer en ligne de compte. Il poursuit en demandant des précisions au chapitre 12 sur la ligne « rémunérations des non titulaires » avec une augmentation de 82 000€ et à la page 16, chapitre 70 sur la ligne « redevance du domaine public » avec une augmentation des recettes de 10 000€. Sur ce dernier point, monsieur Geoffrey DAVID soulève une incohérence sur le fait qu'il n'y a pas eu de fêtes foraines en raison de la crise sanitaire et une gratuité des marchands.</p> <p>Concernant l'excédent, monsieur Jean-Louis ALBERTI informe que l'exercice en ligne s'est soldé par un excédent de 44 000€, ainsi c'est le report de 2018 à 2019 de 811 000€ qui amène à 957 592,53€. L'exercice 2019 était mauvais avec une CAF déficitaire.</p> <p>L'exercice 2020 en ligne fait ressortir 792 000€ d'excédent.</p> <p>Monsieur Jean-Louis ALBERTI précise que ces économies se sont faites en collaboration avec les services municipaux de la collectivité.</p> <p>Monsieur le maire trouve indécent de faire remarquer que la collectivité a fait 40% de moins sur les travaux. Par ailleurs, il signale que le budget a dû être voté en juillet et que le groupe de l'opposition avait voté contre celui-ci. Sans ce vote, la commune ne peut réaliser des investissements. Monsieur Geoffrey DAVID indique que 25 000€ des crédits sont ouverts en amont du vote du budget.</p> <p>Monsieur Geoffrey DAVID indique à monsieur le maire que la collectivité a réalisé seulement 30 000 € de travaux et ne comprend pas cette annulation même s'il évoque la crise sanitaire et l'année de transition politique.</p>	OUI	<p>A LA MAJORITE PAR 24 VOIX POUR 7 ABSENCIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Geoffrey DAVID - Angéline PANIZZI - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT (par procuration à Geoffrey DAVID) - Jean-Luc LOUISE

Monsieur le maire entend cette remarque mais signale que l'équipe en place a pût réellement étudier les dossiers qu'en septembre 2020 et qu'il y avait un gros travail à faire au niveau de la commande publique où l'équipe précédente n'était pas dans les « clous » et également étudier le fonctionnement des services techniques. Il tient à préciser que des travaux prévus en 2020 ont été reportés en 2021.

Néanmoins, aujourd'hui il est à noter que les travaux sont engagés, les programmes mis en place ainsi que les demandes de subventions. En effet en 3 mois, monsieur le maire explique qu'ils ont fait quelques travaux mais surtout engagés des projets sur la durée globale du mandat. Si un bilan doit être fait, celui-ci sera fait en 2026.

Monsieur Philippe ICKE précise qu'il ne faut pas omettre des travaux qui sont réalisés par des syndicats et que la commune a réalisé 60 000€ de travaux d'éclairage public avant la fin de l'année 2020 et terminé la deuxième phase des travaux au niveau du gymnase.

Monsieur le maire indique que des travaux ont également été engagés au niveau des budgets annexes tels que l'eau et l'assainissement.

Monsieur Geoffrey DAVID revient sur les propos de monsieur le maire au sujet de la commande publique et fait remarquer que la responsable des marchés publics n'appréciera peut être pas les remarques faites par monsieur le maire. Il précise qu'il y avait un fonctionnaire compétent pour superviser les marchés lors du mandat précédent. Monsieur le maire explique qu'il n'a jamais mis en cause les fonctionnaires de la collectivité et qu'il n'apprécie pas que l'on puisse mettre cela en avant. C'est la responsabilité de l'équipe précédente qui était mis en jeu avec un règlement de la commande publique qui n'était pas à jour. Il cite en exemple, la déconstruction d'un bâtiment qui n'est pas passé par un marché et qui aurait dû être fait même dans l'urgence. Monsieur le maire indique qu'il faut assumer sa responsabilité et ne pas mettre systématiquement en cause les administratifs de la collectivité.

Monsieur Geoffrey DAVID explique que le politique donne les directives mais qu'il ne rédige pas le cahier des charges de la commande publique.

Monsieur le maire indique que l'effcience et les compétences des agents ne changent pas au fil des changements de municipalités.

Par ailleurs, monsieur Geoffrey DAVID revient sur sa demande relative à la ligne budgétaire « rémunérations non titulaires » et souhaite avoir des précisions.

La responsable des ressources humaines prend la parole et explique qu'il y a eu un renforcement important des

	<p><i>équipes au niveau des non titulaires en raison de la crise sanitaire et également des recrutements faits courant 2020 qui n'avaient pas été prévus à l'initiative du budget. Monsieur le maire rappelle que la gestion du COVID est complexe au quotidien, notamment au niveau de la gestion du personnel et que cela a forcément un coût. Au Luc, la continuité du service public a été assurée et c'est le principal.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID revient sur la ligne de la redevance du domaine public qui lui semble étonnante au regard de l'année 2020 liée à la crise sanitaire.</i></p> <p><i>La responsable des finances prend la parole en évoquant d'éventuelles participations supplémentaires des associations malgré des décharges. Elle n'a pas les chiffres poste par poste mais pourra les fournir au groupe de l'opposition ultérieurement.</i></p> <p><i>Monsieur le maire sort de l'assemblée afin de procéder au vote qui est dirigé par Madame Elisabeth MARIOTTINI.</i></p>		
21/28	<p>Affectation du résultat 2020 -Budget principal</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant qu'à la clôture de l'exercice les résultats font ressortir :</i></p> <p><i>-un excédent de fonctionnement : 1 758 561,49€</i></p> <p><i>-un excédent d'investissement : 1 098 238,18€</i></p> <p><i>Monsieur le maire complète les propos en indiquant que l'on affecte une section de 877 988,13€ pour l'excédent du compte administratif au niveau de l'investissement. Sur le budget 2021, on sera capable d'investir ce qui correspond à 50% de l'excédent du résultat de fonctionnement, contrairement à l'année dernière où la totalité de la somme avait été affecté au fonctionnement. Avec le versement des subventions, cette somme permettra de mettre en place certains projets tels que la voirie, des plans toitures, informatique, école, lumière. Monsieur le maire précise qu'en 2020, la collectivité n'a eu recours à aucun emprunt</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/29	<p>Vote du budget primitif 2021- Budget principal</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant que le budget primitif 2021 de la commune par chapitre s'établit comme suit :</i></p> <p><i>-12 656 944,02€ pour la section de fonctionnement</i></p> <p><i>- 6 156 519,14€ pour la section d'investissement</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole et souhaite avoir des explications sur le chapitre 11 relatif aux travaux où il est à noter des divisions de budgets</i></p>	OUI	A LA MAJORITE PAR 25 VOIX POUR 7 VOIX CONTRE - Pierre LEFEVRE - Martine WAGNER - Geoffrey DAVID - Angéline PANIZZI - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT (par procuration à Geoffrey DAVID)

	<p><i>notamment sur la ligne « bois et forêts » avec une baisse drastique. Il souligne que cela peut éventuellement traduire une baisse des travaux ou bien le recours à des prestataires privés.</i></p> <p><i>Monsieur le maire indique qu'à plusieurs reprises l'équipe majoritaire a exprimé leurs orientations. Il explique néanmoins qu'il y a eu un héritage avec des problématiques telles que les toitures de Pioule et du musée du timbre qui fuient, des pannes de chaudière au niveau de la mairie et du pôle petite enfance, des problèmes à l'école Jean-Jaurès. Ainsi la nouvelle municipalité a dû lancer un plan toitures à hauteur de 340 000€ avec des recherches de subventions, un plan école pour Jean-Jaurès à hauteur de 272 000€. Monsieur le maire exprime également le volontariat de l'équipe à établir le plan lumière et le plan informatique. Ce dernier ayant une grande faiblesse sur le niveau sécuritaire. Il indique également avoir mis en place divers programmes : la révision du PLU à hauteur de 132 000€, des réserves foncières nécessaires au développement, le recours à du matériel technique, un programme de voirie à hauteur de 514 000€, des projets d'assainissement et d'eau.</i></p> <p><i>Aujourd'hui, l'équipe municipale avoue avoir dû faire des choix mais ils ne vont pas revenir sur les échanges qui ont déjà eu lieu avec le groupe de l'opposition au sujet des chiffres pour ce budget primitif.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID entend ce propos mais s'étonne tout de même sur certaines données telles que la ligne « entretien bois et forêts » qui passe de 33 000€ à 2500€.</i></p> <p><i>Monsieur le maire fait remarquer que sur un budget de 12 000 000€, le groupe de l'opposition fait ressortir une ligne à 33 000€ pour une économie à 20 000€. Monsieur le maire parle de projets sérieux sur l'avenir et cela ressort du quotidien, il faut donc adapter. Monsieur Geoffrey DAVID exprime le fait que le quotidien est important, qu'il s'agit du cadre de vie des lucois.</i></p> <p><i>Monsieur le maire aurait aimé que l'équipe précédente en prenne conscience et ainsi l n'y aurait peut-être pas les bâtiments dans l'état dans lesquels ils se trouvent si le quotidien avait été entretenu de façon correct.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID rétorque : « rien ne s'est passé pendant des années et la lumière fut en juillet 2020 ». Monsieur le maire explique qu'il n'a pas de leçons à recevoir sur la motivation à s'occuper du quotidien qui se fait selon un choix relatif à la sécurité des enfants, sécurité des personnes et des agents de la collectivité.</i></p> <p><i>Monsieur le maire est à l'écoute des propositions du groupe de l'opposition et accepte bien volontiers de</i></p>	<p>- Jean-Luc LOUISE</p>
--	---	---------------------------------

recevoir les éventuelles subventions que pourraient apporter monsieur Geoffrey DAVID au sein du conseil régional. Monsieur Geoffrey DAVID explique que la municipalité reçoit beaucoup de subventions de la part du département passant de 200 000 € à 600 000€. Monsieur le maire tient à rappeler la subvention de 400 000€ obtenue lors du mandat précédent. Monsieur Geoffrey DAVID exprime que cette somme correspond à l'ensemble du mandat alors que dans ce cadre-là il s'agit de 600 000€ dès la première année. Monsieur le maire signale qu'au niveau régional, la municipalité n'a absolument rien reçue. Monsieur Geoffrey DAVID répond qu'il est plus aisé pour monsieur le maire étant dans la majorité au sein du département d'obtenir des subventions au niveau départemental. Monsieur le maire se permet d'indiquer que des collègues de la même étiquette et même position que monsieur Geoffrey DAVID se débrouille aisément pour obtenir des subventions.

Par ailleurs, Monsieur Geoffrey DAVID demande des explications sur la ligne « études et recherches » avec une dépense de + 55 000€ et indique qu'il s'agit peut-être de l'audit relatif au personnel.

Monsieur le maire explique que lorsque l'ont fait une demande de subventions il faut produire un dossier avec des études faites auprès de consultants.

Monsieur Geoffrey DAVID souhaite également avoir des explications sur la ligne « honoraires » avec doublement de la somme. Monsieur le maire indique que la municipalité a envisagé le changement de prestataires juridiques en raison des coûts qu'engendrent les consultations auprès d'un avocat pour des problématiques anciennes de la collectivité.

Madame Véronique BOULANGER prend la parole pour parler de sa délégation au niveau de l'urbanisme en indiquant qu'il y a des problématiques dans quasiment tous les dossiers avec une demande de consultations.

Monsieur Geoffrey DAVID revient sur la ligne budgétaire « catalogues et imprimés », remarque qui avait déjà été faite en 2020 (4000€ à 16 200€) et cette année la somme s'élève à 26 900€.

Monsieur le maire répond que pour la première année, il s'agissait d'une reproduction de chiffres produite par l'ancienne municipalité. Pour cette année, il s'agit d'une volonté de mieux informer sur un projet culturel, d'avoir plus d'investissements en terme de communication (publications papiers ou banderoles, nouveau logo, signalétique...). Il indique par ailleurs la problématique du COVID avec la mise en place d'un centre de vaccination entièrement financé par la mairie du Luc et

la nécessité de communiquer sur la crise sanitaire et le respect des gestes barrières.

Monsieur Geoffrey DAVID fait remarquer une baisse de 60 000€ sur la ligne « mise à disposition de personnel » relative aux syndicats et souhaite avoir quelques précisions.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un agent qui était déchargé auprès du syndicat et qui souhaite revenir au sein de la mairie.

Concernant l'investissement, Monsieur Geoffrey DAVID fait une remarque au niveau des dépenses, chapitre 20, article 202 concernant les frais liés aux documents d'urbanisme et indique que la révision du PLU a été financé en 2020 à hauteur de 120 000€ sur les 150 000€. Ainsi, il s'étonne des 72 000€ prévus pour une année où il n'y a pas de financement de révision de PLU.

Monsieur le maire demande à Monsieur Geoffrey DAVID, les démarches concrètes effectuées dans le cadre de cette révision.

Monsieur Geoffrey DAVID répond qu'ils ont lancé la révision avec pour preuve la dépense de 120 000€ mais n'est pas en mesure de dire la procédure exacte qui a été faite.

Madame Véronique BOULANGER précise qu'il y a eu une réunion et demie faite par l'ancienne municipalité mais sans aucune orientation émise. Ainsi au fur et à mesure la nouvelle municipalité s'est aperçue qu'il manquait des documents indispensables à cette révision tels que des études environnementales, la mise en adéquation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement... Ce budget intervient donc comme la révision définitive du PLU.

Monsieur le maire tient à préciser que les 120 000€ est une ligne qui se situe dans le « reste à réaliser ».

Madame Véronique BOULANGER précise que les nouvelles réformes émises par l'Etat imposent de plus en plus de choses et cela engendre forcément des coûts.

Monsieur Geoffrey DAVID clos le débat en remerciant l'équipe municipale d'avoir répondu aux interrogations mais indique que le groupe de l'opposition votera contre ce budget pour toutes les raisons évoquées lors de l'échange.

Monsieur le maire termine en exprimant le fait qu'avec leurs moyens, leurs compétences et leur grande motivation, l'équipe va essayer de faire du Luc une ville active et solidaire.

Après le vote, Monsieur Geoffrey DAVID tient à saluer la mise en scène des élus qui ont tous levé la main au moment du vote. Monsieur le maire lui indique que c'était pour montrer l'unité au sein de l'équipe contrairement au groupe de l'opposition où il y a eu 7

	<i>démissions en 7 mois. Monsieur Geoffrey DAVID rétorque « avec les caractères et les ambitions de certains élus de l'équipe de la majorité, il faudra voir dans quelques temps ».</i>		
21/30	<p>Provision pour risque et contentieux (SAGEP)</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant que la provision pour risque et contentieux dans la procédure « SAGEP » s'élevé à 100 000€.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/31	<p>Vote des taux d'imposition 2021</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en rappelant que les taux des taxes communales ne seront pas augmentés cette année.</i></p> <p><i>Les taux d'imposition des taxes pour 2021 sont les suivants :</i></p> <p><i>-taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,16% soit 21,67% (taux communal) + 15,49 (taux départemental)</i></p> <p><i>Cette taxe se cumule avec deux taux qui seront perçue par la commune mais ne sera pas visible sur les feuilles d'imposition reçues par les lucois.</i></p> <p><i>- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 122,58%</i></p> <p>.....</p> <p><i>Monsieur BEDRANE est sorti au moment du vote et n'a pu participer à celui-ci.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/32	<p>Approbation du compte de gestion 2020- Budget annexe eau</p> <p><i>Monsieur Frédéric BLANC présente le point en demandant d'approuver le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public et que celui-ci a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observations ni réserve de sa part.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/33	<p>Vote du compte administratif 2020- Budget annexe eau</p> <p><i>Madame Elisabeth MARIOTTINI, présidente pour cette délibération explique que monsieur le maire sortira au moment du vote et nomme Monsieur Jean-Louis ALBERTI pour présenter le point.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/34	Affectation du résultat 2020 -Budget annexe eau	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant qu'à la clôture de l'exercice les résultats font ressortir :</i></p> <p><i>-un excédent d'exploitation : 275 032,25€</i></p> <p><i>-un excédent d'investissement : 1 488 834,95€</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>		
21/35	<p>Vote du budget primitif 2021- Budget annexe eau</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant que le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau par chapitre s'établit comme suit :</i></p> <p><i>-633 249,23€ pour la section d'exploitation</i></p> <p><i>- 1 709 129,09€ pour la section d'investissement</i></p> <p><i>Monsieur le maire explique que sur la STEP un travail a été fait auprès de l'agence de l'eau pour finaliser la qualité de cette STEP.</i></p> <p><i>Monsieur Frédéric BLANC explique qu'en effet la STEP a pu obtenir des agréments rapidement avec un gros travail fourni. Ainsi, grâce à cet agrément, il est possible dorénavant d'adhérer au réseau OBEPINE et de pouvoir recevoir des subventions.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID réplique pour connaître l'avancée du dossier par rapport aux eaux usées.</i></p> <p><i>Monsieur Frédéric BLANC répond que cette charte a été signée et que le réseau OBEPINE doit faire un retour vis-à-vis de cette adhésion.</i></p> <p><i>Madame Véronique BOULANGER rajoute que grâce aux travaux effectués sur l'eau et l'assainissement, cela a permis une économie de 25% d'eau liées aux réparations des fuites avec un réseau plus performant dans un laps de temps très court.</i></p> <p>.....</p> <p><i>Madame Hanane BEN YAJOU quitte le conseil municipal et donne procuration à Pierre BEDRANE.</i></p> <p>.....</p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/36	<p>Approbation du compte de gestion 2020- Budget annexe assainissement</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en demandant d'approuver le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public et que celui-ci a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observations ni réserve de sa part.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/37	<p>Vote du compte administratif 2020- Budget annexe assainissement</p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Madame Elisabeth MARIOTTINI, présidente pour cette délibération explique que monsieur le maire sortira au moment du vote et nomme Monsieur Jean-Louis ALBERTI pour présenter le point.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat.</i></p>		
21/38	<p>Affectation du résultat 2020 -Budget annexe assainissement</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant qu'à la clôture de l'exercice les résultats font ressortir :</i></p> <p><i>-un excédent d'exploitation : 406 869, 03€</i></p> <p><i>-un excédent d'investissement : 2 223 997,40€</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/39	<p>Vote du budget primitif 2021- Budget annexe assainissement</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant que le budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement par chapitre s'établit comme suit :</i></p> <p><i>-762 025,03€ pour la section d'exploitation</i></p> <p><i>- 2 398 210,24€ pour la section d'investissement</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/40	<p>Approbation du compte de gestion 2020- Budget annexe cinéma</p> <p><i>Monsieur le maire présente le point en demandant d'approuver le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public et que celui-ci a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observations ni réserve de sa part.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/41	<p>Vote du compte administratif 2020- Budget annexe cinéma</p> <p><i>Madame Elisabeth MARIOTTINI, présidente pour cette délibération explique que monsieur le maire sortira au moment du vote et nomme Monsieur Jean-Louis ALBERTI pour présenter le point.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/42	<p>Affectation du résultat 2020 -Budget annexe cinéma</p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant qu'à la clôture de l'exercice les résultats font ressortir :</i></p> <p><i>-un excédent de fonctionnement : 15 776,45€</i></p> <p><i>-un excédent d'investissement : 34 177,66€</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>		
21/43	<p>Vote du budget primitif 2021- Budget annexe cinéma</p> <p><i>Monsieur Jean-Louis ALBERTI présente le point en indiquant que le budget primitif 2021 du budget annexe du cinéma par chapitre s'établit comme suit :</i></p> <p><i>-173 069,85€ pour la section de fonctionnement</i></p> <p><i>- 52 889,01€ pour la section d'investissement</i></p> <p><i>Monsieur le maire exprime la volonté de réouverture du cinéma et que l'équipe municipale a milité pour que la culture reprenne corps pour la population et a participé a une campagne dans ce sens sur les réseaux sociaux.</i></p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
21/44	<p>Subventions aux associations 2021</p> <p><i>Monsieur le maire rappelle qu'au moment du vote, les personnes au sein de cette assemblée qui occupe des fonctions de président, vice-président, trésorier, secrétaire au sein d'une association éligible au niveau des subventions dans le cadre de cette délibération devront sortir.</i></p> <p><i>Monsieur Loïc POTHONIER présente le point en indiquant qu'en annexe de la délibération se trouve le tableau des subventions aux associations 2021.</i></p> <p><i>Madame Angéline PANIZZI prend la parole pour exprimer une remarque identique à l'année précédente quant au formalisme du tableau en annexe de la délibération. Le groupe de l'opposition trouve le tableau trop simple avec aucun élément comparatif à l'année précédente et trouve regrettable que l'équipe municipale qui avait promis un tableau amélioré n'est pas respecté son engagement.</i></p> <p><i>Monsieur le maire explique qu'ils respecté la forme de la délibération qui demande d'indiquer les sommes de l'année en cours. Monsieur le maire s'engage pour l'an prochain à fournir en annexe un tableau comparatif en complément du tableau de la délibération qui part lui au contrôle de légalité et doit ainsi respecter un certain formalisme.</i></p> <p><i>Monsieur le maire indique que les sommes seront versées par étape suivant le projet de l'association et qu'à la</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p>condition que celui-ci abouti. La municipalité est perfectible dans l'envoi des dossiers de demande de subventions aux associations de façon à ce qu'ils soient plus précis sur leur projet. Monsieur le maire fait remarquer que des associations n'ont pas déposé de dossier.</p> <p>Monsieur Loic POTHONIER explique qu'en effet ils ont entendu la remarque du groupe de l'opposition l'année précédente mais qu'ils ont simplement respecté le formalisme que la loi impose à cette délibération. Les subventions dites « indirectes » sont accessibles sur un site ouvert à tous comme le site de la ville.</p> <p>Monsieur le maire indique qu'au regard de l'année exceptionnelle liée à la crise sanitaire il y aura peut-être des ajustements qui seront faits sur les sommes allouées.</p> <p>.....</p> <p>Monsieur Philippe ICKE et Frédéric BARRIERE sortent au moment du vote</p> <p>.....</p>		
--	---	--	--

Point information : Planning prévisionnel des conseils municipaux

Monsieur Richard CARCENAC présente le point en indiquant le calendrier :

-Jeudi 06 mai 2021

-Jeudi 03 juin 2021

-Jeudi 08 juillet 2021

-Jeudi 09 septembre 2021

-Jeudi 07 octobre 2021

-Jeudi 04 novembre 2021

-Jeudi 16 décembre 2021

Monsieur le maire souligne que ces dates sont susceptibles de changement si par exemple il n'y a aucun élément à l'ordre du jour ou si l'état impose des délais pour certains dossiers.

Monsieur le maire précise que dès que la conjoncture le permettra les conseils municipaux repasseront à 18 heures 30.

Questions diverses :

Madame Angéline PANIZZI demande la parole à monsieur le maire pour faire part de questionnements suite à la lecture du journal municipal et plus particulièrement l'édito de monsieur le maire en première page.

Premièrement, il est fait référence à des nouvelles caméras installées au mois de novembre et souhaite avoir des précisions. Madame Véronique BOULANGER explique que les caméras installées en 2019 n'avaient pas la résolution pour pouvoir identifier clairement les plaques et même les passants. D'autant plus, elles étaient séquentielles ce qui ne permettait pas un balayage à 360 degrés. Le déport sur la gendarmerie et l'efficience des nouvelles caméras permet d'avoir en temps réel ce qui se passe au Luc. Auparavant, l'identification n'était pas possible au regard de la pixellisation.

Madame Angéline PANIZZI poursuit son questionnement sur la surveillance du centre-ville. Dans l'édito, il est cité : « le centre-ville est surveillé 24 heures/24 et 7jours/7 ».

Monsieur le maire rappelle qu'il y a un règlement intérieur du conseil municipal et que les questions doivent être posées par écrites avec un délai à respecter.

Monsieur le maire répond qu'un gendarme a la possibilité de regarder ce qui se passe en centre-ville en permanence et qu'il n'y a pas de service dédié à la surveillance, comme le suggérait Madame Angéline PANIZZI. Monsieur le maire termine son propos en saluant le professionnalisme de la police municipale et la gendarmerie lors de la rixe qui a eu lieu au mois de février dernier en centre-ville.

La séance est close à 19h40